



## Cumul emploi à temps complet

-----  
Par Babyblue

Bonjour

Désolée pour la redite

Je travaille à temps complet et je sais que je ne peux pas cumuler plusieurs emplois sauf si c'est parmi les 11 activités accessoires répertoriées dans le décret

Je sais qu'il y a une activité accessoires concernant le secteur culturel

Mais j'imagine que travailler en discothèque n'est pas une activité culturelle

Je me demande s'il y a un quota d'heures qui fait que malgré l'activité cela reste vraiment une activité accessoire

J'ai la possibilité de travailler 1 vendredi par mois en discothèque de minuit à 7h

Cela me ferait à peu près 80 euros par mois en plus.

Pensez-vous que cela soit possible ? Je n'ose pas faire la demande pour l'instant à la RH mais je sais bien qu'il faudra le faire ce que je veux dire c'est que si c'est peine perdue je ne veux même pas faire la demande.

Je suis maman seule avec 2 enfants et je cherche à mettre du beurre dans les épinards et c'est compliqué apparemment quand on est agent territorial. J'ai déjà été augmentée mais ça n'est pas encore assez.

Ça fait 17 ans que je bosse en collectivité. Je suis cadre c

Merci pour votre compréhension